

# LES PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES

2023  
2024

- ▶ CLAÉ
- ▶ CANTINE
- ▶ MERCREDI  
APRÈS-MIDI



Aimer Vivre à Toulouse

MAIRIE DE  TOULOUSE

## CLAÉ, CANTINE, GARDERIE MATERNELLE, MERCREDI APRES-MIDI : garderie pour les maternelles et accueil de loisirs pour les élémentaires

La Mairie de Toulouse organise deux services d'accueil périscolaire qui se déroulent au sein même de chaque établissement : le centre de loisirs associé à l'école (CLAÉ) comprenant la restauration et la garderie du mercredi après-midi pour les maternelles.

### L'accueil de l'enfant au CLAÉ et la cantine

Toutes les écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville sont dotées d'un CLAÉ qui prend en charge les enfants le matin avant la classe, pendant la pause méridienne et le soir après la classe. La mission du CLAÉ est d'assurer un accueil de qualité, en complémentarité de l'école et de la famille, par la mise en œuvre d'actions et d'activités permettant le développement culturel, social et citoyen de l'enfant. L'objectif du CLAÉ est d'offrir aux enfants les meilleures conditions de réussite scolaire et éducative, favorisant ainsi la réduction des inégalités.

#### ➔ Les trois temps d'accueil du CLAÉ



#### Le temps du matin

*(avant la classe  
dès 7h30, pour une  
durée d'1 heure)*

Lundi, mardi,  
mercredi, jeudi,  
vendredi



#### Le temps du midi

*(pause méridienne,  
le service de restau-  
ration est inclus, pour  
une durée de 2h15)*

Lundi, mardi,  
mercredi, jeudi,  
vendredi



#### Le temps du soir

*(après la classe  
jusqu'à 18h30, pour  
une durée de 2h30)*

Lundi, mardi,  
jeudi,  
vendredi



## L'encadrement

L'encadrement est assuré par des professionnels diplômés avec, en élémentaire, la participation active des fédérations d'éducation populaire et des associations de parents d'élèves. En maternelle, les animateurs et ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) composent l'équipe d'animation. Diverses activités de loisirs et de détente sont proposées aux enfants.



## Le service de restauration

Le temps du midi comprend automatiquement le service de restauration. La Cuisine centrale propose aux petits toulousains des recettes variées et équilibrées préparées par ses cuisiniers. Elle offre également la possibilité d'un menu sans viande pour ceux qui en font le choix. Ce choix se fait lors de l'inscription mais un changement de régime est possible en cours d'année.

## La garderie du mercredi après-midi en maternelle

La Mairie de Toulouse organise un service de garderie le mercredi après-midi dans les écoles maternelles. Cet accueil, qui se déroule au sein de l'établissement, débute après le temps du midi à 13h30 et s'achève à 18h30. Il est assuré par des ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles).

**Le règlement des prestations périscolaires est consultable dans son intégralité sur [metropole-toulouse.fr](http://metropole-toulouse.fr) et affiché à l'école.**



## Les accueils de loisirs

La Mairie de Toulouse organise des accueils de loisirs le mercredi après-midi pour les enfants d'élémentaire, et pendant les vacances scolaires pour les enfants de maternelle et d'élémentaire.

**+ INFO : 05 36 25 25 25**  
[accueil.enfance@mairie-toulouse.fr](mailto:accueil.enfance@mairie-toulouse.fr)



Retrouvez les **menus des cantines**

➤ [metropole.toulouse.fr](http://metropole.toulouse.fr)  
Rubrique Mes démarches

➤ application gratuite  
**QUI DIT MIAM !**



# Le DUI pour des tarifs adaptés à chaque situation

La constitution d'un DUI est une démarche préalable à toute inscription aux activités municipales : prestations périscolaires mais aussi crèches, accueils de loisirs, clubs ados, séjours vacances, ludothèques, ateliers culturels, activités et stages sportifs, etc.

Afin d'être facturé sur la base du tarif adapté à sa situation familiale et financière, il faut veiller à :

- ➔ **constituer un Dossier unique interactif (DUI)** et à l'actualiser annuellement entre le premier et le trente novembre
- ➔ **signaler toute modification de situation** (familiale ou financière) en cours d'année, dans un premier temps à la CAF31 (pour les familles allocataires), avant d'en faire part à la Mairie de Toulouse.

## ATTENTION :

Toute mise à jour est prise en compte **dès la facture suivante et n'est pas rétroactive.**

Votre tarif personnalisé figure sur **metropole.toulouse.fr**  
Rubrique Mes démarches

## ➔ Comment effectuer ces démarches ?

Sur **metropole.toulouse.fr**

Rubrique Mes démarches

ou

à la **Maison municipale des familles**

32-34 Bd Netwiller – 31200 Toulouse

métro B – Borderouge

Lundi-mardi-mercredi-vendredi

de 8h30 à 12h30

et de 13h30 à 17h

(fermé le jeudi)

*Retrouvez les informations à jour sur [metropole.toulouse.fr](http://metropole.toulouse.fr), rubrique Mes démarches ou en contactant le 05 36 25 25 25*